

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (C), 1980-1981, déposé sur le Bureau de la Chambre le mercredi 4 mars 1981, sous réserve de la décision rendue par la présidence plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston propose: Que le bill C-62, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1981, soit maintenant lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Johnston propose: Que le bill C-62, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1981, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

[Traduction]

Sur l'article 2—

M. Knowles: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le président du Conseil du Trésor peut-il assurer au comité que tous les articles du bill sont rédigés en bonne et due forme?

M. Johnston: Monsieur le président, le bill a le même libellé que ceux des années précédentes.

(L'article est adopté.)

(Les articles 3 à 7 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

Mme le Président: Quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Johnston propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

[Français]

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que la Chambre adopte les crédits provisoires, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas \$8,267,119,391.59, soit l'ensemble

Prévisions budgétaires

a) des trois douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1982, \$7,227,421,694.50;

b) des huit douzièmes supplémentaires du montant total des postes L45 et L50 des Affaires indiennes et du Nord canadien et du poste 45 des Travaux publics (Annexe A) dudit budget, \$12,956,000.00;

c) des sept douzièmes supplémentaires du montant total du poste 35 des Transports (Annexe B) dudit budget, \$2,216,666.67;

d) des six douzièmes supplémentaires du montant total du poste 20 de l'Industrie et du Commerce et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe C) dudit budget, \$60,275,000.00;

e) des cinq douzièmes supplémentaires du montant total du poste 50 des Communications (Annexe D) dudit budget, \$1,729,166.67;

f) des quatre douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe E) dudit budget, \$73,333,333.33;

g) des trois douzièmes supplémentaires du montant total des postes 35 et 40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste L30 de l'Industrie et du Commerce et du poste 30 du Secrétariat d'État (Annexe F) dudit budget, \$93,975,000.00;

h) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 de la Consommation et des Corporations, du poste 25 de l'Emploi et de l'Immigration, des postes 1 et 20 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 15 et 55 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 15 du Travail, du poste 40 des Travaux publics et du poste 20 des Transports (Annexe G) dudit budget, \$610,248,066.67;

i) du douzième supplémentaire du montant total des postes 20 et 80 des Communications, du poste 15 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 35 des Affaires extérieures, du poste 10 des Pêches et des Océans, du poste 1 du Gouverneur général, du poste L60 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 10 de l'Industrie et du Commerce, du poste 5 du Travail, du poste 1 du Secrétariat d'État, des postes 1 et 10 des Approvisionnements et Services et des postes 50, 85 et L100 des Transports (Annexe H) dudit budget, \$184,964,463.75;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982.

[Traduction]

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

● (1750)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1982

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-63, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1982, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-63, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1982, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Francis.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—

M. Knowles: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) peut-il nous assurer qu'il n'y a rien dans le bill qui ne devrait pas y être?

M. Johnston: Monsieur le président, le bill se présente comme ceux qui ont été adoptés antérieurement. Les proportions demandées dans le bill visent à répondre aux besoins financiers du gouvernement du Canada jusqu'au 20 juin 1981.